

## II.

## LE CONSEIL DE FLANDRE

Le Conseil de Flandre, constitué le 4 février 1917, élabora immédiatement un règlement. Aux termes de celui-ci la souveraineté du pouvoir populaire résidait dans le Landdag qui, réuni le 4 février 1917 à Bruxelles, avait nommé dans son sein les 46 délégués chargés de constituer immédiatement le « Conseil de Flandre » avec plein pouvoir de se compléter par cooptation en s'adjoignant de nouveaux membres.

Quatre membres furent ajoutés aux 46 délégués et le Conseil de Flandre, en sa première séance, qu'il tint à Bruxelles, dans le cabinet de Tack, le 11 février 1917, comptait 50 membres.

## Composition du Conseil de Flandre (1).

1. D<sup>r</sup> P. TACK, président, professeur à l'Université flamande de Gand, Etterbeek.
2. D<sup>r</sup> DE KEERSMAECKER, président, professeur à l'Université flamande de Gand, Anvers.
3. D<sup>r</sup> EGGEN, professeur à l'Université flamande de Gand, Gand.
4. D<sup>r</sup> VANDENBROECK, J., secrétaire, Ixelles.
5. D<sup>r</sup> JACOB, Ant., archiviste, professeur à l'Université flamande de Gand, Gand.
6. D<sup>r</sup> JONCKX, professeur à l'Université flamande de Gand, Gand.
7. D<sup>r</sup> J. DE DECKER, professeur à l'Université flamande de Gand, Gand.
8. D<sup>r</sup> HALLER VON ZIEGESAR, Saint-Josse-ten-Noode (Bruxelles).
9. D<sup>r</sup> Aug. BORMS, Merxem-lez-Anvers.
10. D<sup>r</sup> E. STOCKÉ, Gand.
11. Ach. BRYs, secrétaire, Bruxelles.
12. LAMBRICHTS, membre du Bureau, Bruxelles.
13. D<sup>r</sup> Fl. HEUVELMANS, Anvers.
14. D<sup>r</sup> Jur. M. JOSSON, Bruxelles.
15. D<sup>r</sup> BOGAERTS, avocat, Bruxelles.
16. D<sup>r</sup> Jur. SPINCEMAILLE, Bruxelles.
17. E. H. SPANINCKX.
18. REINHARD, Molenbeek (Bruxelles).
19. Em. VAN BERGEN, professeur à l'Université flamande de Gand, Woluwe-Saint-Pierre (Bruxelles).
20. R. DE CNEUDT, Schaerbeek (Bruxelles).
21. D<sup>r</sup> H. MEERT, professeur à l'Université flamande de Gand, Saint-Josse-ten-Noode (Bruxelles).
22. D<sup>r</sup> J. LIBBRECHT, Etterbeek (Bruxelles).
23. Em. JACQUE, sculpteur, Schaerbeek (Bruxelles).
24. D<sup>r</sup> W. DE VREESE, professeur à l'Université flamande de Gand, Gand.
25. D<sup>r</sup> VERNIEUWE, Bruxelles.
26. D<sup>r</sup> DE WAELE, professeur à l'Université flamande de Gand, Schellebelle.
27. Jef BORREMANS, Zuen (près Bruxelles).
28. L. SEVEREYNS, Anvers.
29. P. GOOSSENS, Gand.
30. Alb. VANDENBRANDE, Merxem.
31. FORNIER, professeur à l'Université flamande de Gand, Gand.
32. P. TRACHET, banquier, Bruxelles.
33. F. PEETERS, Anvers.
34. L. MAESFRANCKX, Ganshoren.
35. M. OBOUSSIER, professeur à l'Université flamande de Gand, Anvers.
36. D<sup>r</sup> Em. VERHEES, Bruxelles.
37. A. FAINGNAERT, Molenbeek (Bruxelles).
38. K. WATERNAUX, Merxem-lez-Anvers.
39. D<sup>r</sup> CLAUS, professeur à l'Université flamande de Gand, Anvers.
40. D<sup>r</sup> DUMON, Bruges.
41. D<sup>r</sup> DOUSSY, professeur à l'Université flamande de Gand, Courtrai.
42. D<sup>r</sup> QUINTENS, Saint-Trond.
43. D<sup>r</sup> MARTENS, professeur à l'Université flamande de Gand, Deynze.
44. F. BRULEZ, professeur à l'Université flamande de Gand, Gand.
45. LOCQUET, Anvers.
46. HALSBAND, Schaerbeek (Bruxelles).
47. H. PEEREN, Gand.
48. L. PEERENBOOM, Molenbeek (Bruxelles).
49. R. KIMPE, professeur à l'Université flamande de Gand, Lierre.
50. H. VOS, Anvers.

## Bureau.

Le Bureau du Conseil de Flandre fut constitué de :

*Deux présidents* : P. TACK et le professeur DE KEERSMAECKER.

*Vice-président* : Em. VERHEES.

*Deux secrétaires* : J. VAN DEN BROECK et Ach. BRYs.

*Trésorier* : L. MAESFRANCKX.

*Archiviste* : D<sup>r</sup> Ant. JACOB.

*Deux membres* : A. FAINGNAERT et L. SEVEREYNS.

Le Bureau fut renouvelé deux fois. Une première fois le 9 octobre 1917 :

*Président* : TACK.

*Vices-présidents* : DEVREESE et VERHEES.

*Secrétaire* : BRYs.

*Membres* : A. BORMS, DE DECKER, CLAUS, JOSSON, MAESFRANCKX, JONCKX et DE CLERCQ.

Il fut renouvelé une deuxième fois lors de l'élection de la Commission des Fondés de pouvoir, le 5 janvier 1918.

*Président* : DE VREESE.

*Deux vice-présidents* : DE KEERSMAECKER ET R. DE CLERCQ.

*Secrétaires* : VAN DEN BROECK et VAN ROY.

*Questeur* : MAESFRANCKX.

## Commissions.

1<sup>o</sup> COMMISSION EXÉCUTIVE, chargée depuis le 24 novembre 1917 des AFFAIRES ÉTRANGÈRES et des COLONIES, formée de :

D<sup>r</sup> Aug. BORMS.

D<sup>r</sup> DE KEERSMAECKER.

D<sup>r</sup> TACK.

D<sup>r</sup> HALLER VON ZIEGESAR.

D<sup>r</sup> VANDENBROECK.

D<sup>r</sup> DOUSSY.

J. LAMBRICHTS.

D<sup>r</sup> J. DE DECKER.

D<sup>r</sup> JONCKX.

D<sup>r</sup> JACOB.

D<sup>r</sup> EGGEN.

Ach. BRYs.

2<sup>o</sup> COMMISSION DE LA JUSTICE ET DE L'INTÉRIEUR :

D<sup>r</sup> Fl. HEUVELMANS, président.

D<sup>r</sup> BOGAERTS.

D<sup>r</sup> Jur. SPINCEMAILLE.

D<sup>r</sup> Jur. M. JOSSON.

D<sup>r</sup> Jur. J. VANDENBROECK.

D<sup>r</sup> JONCKX.

D<sup>r</sup> Jur. EGGEN.

3<sup>o</sup> COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT ET DES ARTS :

D<sup>r</sup> J. LIBBRECHT, président.

R. DE CNEUDT, secrétaire.

D<sup>r</sup> HALLER VON ZIEGESAR, vice-président.

D<sup>r</sup> W. DE VREESE.

Em. JACQUE.

D<sup>r</sup> H. MEERT.

Em. VAN BERGEN.

D<sup>r</sup> Aug. BORMS.

D<sup>r</sup> Jos. DE DECKER.

J. LAMBRICHTS.

TACK, professeur.

4<sup>o</sup> COMMISSION DE L'AGRICULTURE ET DE LA MARINE :

D<sup>r</sup> VERNIEUWE, président.  
Jef BORREMANS.

D<sup>r</sup> DE WAELE.

5<sup>o</sup> COMMISSION DU COMMERCE ET DES BANQUES :

L. SEVEREYNS, président.  
P. GOOSSENS.  
L. MAESFRANCKX.  
M. OBOUSSIER.

F. PEETERS, secrétaire.  
P. TRACHET.  
Alb. VANDENBRANDE.

6<sup>o</sup> COMMISSION DES TRAVAUX ET DE LA PRÉVOYANCE SOCIALE :

D<sup>r</sup> Em. VERHEES, président.  
A. FAINGNAERT, secrétaire.  
K. WATERNAUX, secrétaire.  
D<sup>r</sup> CLAUD.  
D<sup>r</sup> DUMON.  
D<sup>r</sup> DE KEERSMAECKER.

D<sup>r</sup> DOUSSY.  
D<sup>r</sup> MARTENS.  
Ach. BRYS.  
H. VOS.  
D<sup>r</sup> STOCKÉ.

7<sup>o</sup> COMMISSION DE L'INDUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS :

D<sup>r</sup> FORNIER, président.  
R. KIMPE, secrétaire.  
H. HALSBAND, secrétaire.  
L. PEEFENBOOM.

H. PEEREN.  
H. BRULEZ.  
LOQUET.

Plus tard une huitième commission fut créée :

LA COMMISSION DE LA DETTE PUBLIQUE ET DES IMPOTS:

D<sup>r</sup> E. VERHEES.  
D<sup>r</sup> FORNIER.  
P. TRACHET.  
L. SEVEREYNS.

L. PEERENBOOM.  
D<sup>r</sup> JONCKX.  
Fl. PEETERS.  
D<sup>r</sup> VERNIEUWE.

**Membres assumés.**

L. MEERT, RIETJENS, assumés le 22 avril 1916;  
A. VAN ROY, professeur à l'Université de Gand, QUINTENS, SCHONFELD, L. PICARD,  
D<sup>r</sup> VAN BOXSTAELE, professeurs à l'Université de Gand, assumés le 6 mai 1917;  
Les Hollandais : GODEE MOLSBERGEN, professeur à l'Université de Gand, LABBERTON,  
professeur à l'Université de Gand, assumés le 20 mai 1917;  
K. BORMS, professeur à l'Université de Gand, A. VLAMYNCK, professeur à l'Université  
de Gand, assumés le 20 mai 1917;  
J. BELLEFROID, MOMMAERTS, VAN DEN EYNDE, VOGELS, assumés le 3 juin 1917;  
TAMM, RUDELSHEIM, GOYENS, ANGERMILLE, DEPLA, assumés le 15 juillet 1917;  
P. DE CLERCQ, assumé le 29 juillet 1917;  
PRENEAU, assumé le 11 septembre 1917;  
VAN DE VELDE, assumé le 28 octobre 1917;  
PLEVOETS, assumé le 24 novembre 1917;  
LAMBRECHTS, J. VRYDAGHS, K. HEYNDRICKX, professeur à l'Université de Gand,  
assumés le 22 décembre 1917.

**Règlement (1).**

Aux termes de son règlement, le Conseil de Flandre se réunit de droit, en séances ordinaires, tous les quinze jours, à 3 heures de l'après-midi, à Bruxelles, dans sa salle des séances.

(1) I, 1<sup>re</sup> Section, 8.

Des séances extraordinaires peuvent être convoquées par le bureau du Conseil de Flandre, par la Commission Exécutive et, sur demande écrite d'un quart des membres, par le président,

Les Commissions créées au sein du Conseil de Flandre peuvent assumer des membres qui, après admission par le Conseil de Flandre, peuvent devenir « membres effectifs » de celui-ci.

Les membres du Conseil de Flandre prêtent un SERMENT ainsi conçu :

« Je jure fidélité au peuple flamand; je jure de conquérir et de maintenir l'indépendance de la Flandre et de conserver le secret lorsque le Conseil de Flandre le décidera : ainsi m'aide Dieu ! »

Les membres touchent un jeton de présence de 20 francs par séance du Conseil et de 15 francs par séance de commission, plus les frais de voyage et de séjour. Pour les sessions extraordinaires une indemnité de 100 francs est accordée (voté par le Conseil le 3 août 1917).

En vertu de son règlement, le Conseil de Flandre augmenta bientôt ses effectifs. Il devait compter un membre par 50,000 habitants.

La province d'Anvers avait droit à 20;

La province du Limbourg, à 5;

La Flandre Orientale, à 22;

La Flandre Occidentale à 17;

La province du Brabant, à 26 représentants.

Au total le Conseil de Flandre eût dû compter 90 membres.

En fait, le 4 février 1917, avaient été désignés :

Pour Anvers : 11 représentants;

Pour le Limbourg : 1 représentant;

Pour la Flandre Orientale : 12 représentants;

Pour la Flandre Occidentale : 2 représentants;

Pour le Brabant : 21 représentants.

Pour arriver à ce chiffre les membres dont la liste est donnée ci-dessus furent assumés.

## Budget.

---

Le Budget du Conseil de Flandre fut établi le 21 septembre 1917 par une Commission formée de représentants de l'Administration allemande en Belgique, à savoir :

*Pour la Section des finances* : le Geheimrat Rechnungsrat KEILWAGEN;

*Pour l'administration civile* : le D<sup>r</sup> HUSSEN;

*Pour la Section politique* : le D<sup>r</sup> OSSWALD, comme référendaire pour la propagande flamande; et du trésorier du *Conseil de Flandre*, MAESFRANCKX.

Le D<sup>r</sup> ECKERLE, de l'Administration allemande, remplit les fonctions de secrétaire de la Commission.

Celle-ci chargea le D<sup>r</sup> ECKERLE d'étudier avec MM. MAESFRANCKX et FAINGNAERT les pièces comptables établissant les frais généraux du Conseil de Flandre, et de la propagande pour les mois de juillet et août 1917.

M. MAESFRANCKX évalua que pendant le mois de septembre 1917, les frais généraux du Secrétariat du Conseil de Flandre atteindraient 25,000 FRANCS, tandis qu'il demandait pour le Bureau de propagande, qui avait obtenu un premier crédit de 30,000 FRANCS, un second crédit d'un montant de 60,000 FRANCS.

Le chiffre de dépenses mensuelles de 25,000 FRANCS fut admis par l'autorité allemande (1).

---

(1) I, 5<sup>e</sup> Section, 15, 16, 17.

Documents pour servir à l'Histoire de la Guerre en Belgique

---

**LES ARCHIVES**  
DU  
**CONSEIL DE FLANDRE**  
(RAAD VAN VLAANDEREN)

PUBLIÉES PAR LA  
**LIGUE NATIONALE POUR L'UNITÉ BELGE**



BRUXELLES  
ANC. ÉTABL. D'IMPR. TH. DEWARICHET  
RUE DU BOIS-SAUVAGE, 16

Les Archives du Conseil de Flandre ont été acquises par la Ligue Nationale pour l'Unité Belge, en 1925.

La Commission exécutive du Bureau de la Ligue, sous la direction de son président, M. Jules BORDET, professeur à l'Université de Bruxelles, a fait procéder à leur dépouillement par le secrétariat de la Ligue, assisté de M. A. Wullus.

Le Bureau de la Ligue, en sa séance du 11 mars 1928, a décidé qu'il serait procédé à la publication de ces archives, et a prié les personnes dont les noms suivent, de se constituer en Comité de publication, afin de s'assurer de l'authenticité des documents et de l'objectivité du travail.

Dans la même séance, le Bureau de la Ligue a décidé que les Archives du Conseil de Flandre seraient déposées aux Archives de la Guerre, à Bruxelles, après leur publication.